



Coordination des conseils de quartier

Réunion du 9 mars 2011

Présents conseils de quartiers : Bas Montreuil / Bobillot : 1 personne. Villiers / Barbusse : 1 personne. Solidarité Carnot : 1 personne. Ramenas / Léo Lagrange / Fabien : 1 personne. Jean Moulin / Beaumont : 3 personnes. Etienne Marcel / Chanzy : 1 personne. Signac / Murs à Pêches : 2 personnes. Cœurs de ville / Centre ville, en cours de création) : 2 personnes. Bas Montreuil République : 2 personnes. 14 représentants au total.

Excusées : 2 représentants.

Présent Municipalité : P. PETITJEAN (Adjoint à la maire, délégué à la rénovation urbaine, à la démocratie locale et à la vie associative).

Présente Ville : S. BASTE (mission citoyenneté).

La séance est ouverte à 20 h 15.

Une personne introduit la réunion en proposant une autre méthode de discussion sur le protocole de fonctionnement des conseils de quartier. Plutôt qu'une lecture commentée du texte, il propose des débats sur les différentes sections du document qui n'ont pas encore été abordées. Il propose également de commencer par les points divers cette fois et de se limiter la durée des réunions dorénavant afin qu'elles soient moins chargées. Celle-ci se terminera à 22 h 00.

I. Organisation

Sylvie Baste revient sur le projet de création d'un blog des conseils de quartier, qui fait l'objet de discussions depuis plusieurs mois. Un travail a déjà été réalisé sur ce sujet fin 2009 par la Coordination. Sur la base de contenus existant, une proposition peut maintenant être faite aux conseils. Le pôle *web* de la Municipalité propose en effet deux solutions, de coûts différents : une basique, sous forme de blog, qui ne présenterait pas de possibilité d'évolution mais qui pourrait être mise en place dès avril ; une autre plus élaborée qui se présenterait sous la forme d'une communauté d'échanges, qui offrirait des liens vers les sites d'autres instances : le site des conseils de quartier de la ville de Brest (www.participation-brest.net) offre un bon exemple. Dans les deux cas, ces espaces d'expression seraient accessibles par une adresse Internet propre dissociée de celle du site de la ville. Ils comporteraient une rubrique dédiée à chaque conseil de quartier que ceux-ci pourraient alimenter et que des visiteurs pourraient commenter selon des règles de modération à définir. Ces deux solutions nécessiteraient une formation des utilisateurs, légère pour la première, plus lourde pour la seconde. La question est maintenant de savoir si les membres de Coordination sont toujours d'accord pour la création d'un blog et s'ils pourront s'y investir.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et sera, le cas échéant, publié.

Montreuil, le 9 mars 2011

Certains participants jugent important de disposer au moins d'une page *web* qui indiquerait les dates de réunion des conseils de quartier, offrirait la possibilité de télécharger les comptes-rendus des précédentes réunions et permettrait de s'inscrire à une *newsletter*. D'autres jugent les blogs trop minimalistes et plaideraient plutôt pour la création d'un véritable site Internet.

Patrick Petitjean souligne que si la solution d'un blog peut paraître minimaliste, elle serait aussi réaliste et permettrait au moins de diffuser des informations et d'avoir des échanges. La gestion d'un site Internet demanderait en revanche beaucoup de ressources mais si certaines personnes sont prêtes à l'animer, la Municipalité est prête à en discuter avec eux, à condition qu'elles s'engagent sur la durée.

Sylvie Baste estime qu'il devrait être possible de mettre en place un site simple (dont la gestion s'apparenterait à celle d'un blog) qui permettrait de diffuser des informations, donnerait accès à des groupes d'échange et pourrait évoluer par la suite vers une communauté d'échanges. Cette évolution pourra constituer un projet à part entière que les conseils de quartier décideront de dessiner en fonction des besoins et possibilités à venir. Le pôle Web devrait être en mesure d'élaborer un cahier des charges correspondant.

II. Parole aux quartiers

Les membres du conseil de quartier Paul-Signac - Murs à Pêches s'interrogent sur l'utilisation de leur Maison de quartier depuis le départ des familles roms qui y avaient été relogées. Une réunion a été organisée pour proposer la création d'un conseil de gestion de ce centre qui compterait parmi ses membres des habitants du quartier, des représentants des services de la ville concernés et des utilisateurs. L'idée serait de donner ainsi vie à ce centre souvent fermé, ainsi qu'au square et au carrefour qui l'entourent.

Les membres du conseil de quartier Ramenas-Léo-Lagrange s'étonnent de voir qu'un « vieux » projet a été réalisé dans le Bas Montreuil, alors que la Municipalité avait indiqué que le solde des enveloppes participatives des années passées ne pourrait pas être utilisé dans ce but. Ils s'interrogent sur la suite qui sera donnée à leur projet d'aire de jeux.

Concernant par ailleurs le « jury » citoyen qui sera chargé de valider les projets financés par l'enveloppe participative, on peut s'interroger sur l'attitude que devront adopter les représentants des conseils de quartier lorsqu'ils seront amenés à voter sur un projet qui concernera leur propre quartier. Comme ceux-ci ne pourront pas voter, il faudrait, pour éviter que les élus se retrouvent en majorité, que les six titulaires représentant les habitants soient dotés de six suppléants.

Patrick Petitjean rappelle que, à la suite de la première discussion, le nom a été changé : il ne s'agira pas d'un jury mais d'un « conseil de budget participatif » ; il s'agira d'un « appel à initiatives » et non d'un « appel à projets » ; que son rôle sera surtout d'être un outil de dialogue entre élus et habitants ; qu'il aura une fonction « d'appel » en cas de désaccord locaux. Il rappelle surtout que l'échelon du quartier est l'échelon essentiel pour les enveloppes participatives, avec un travail entre conseil de quartier, antenne municipale de secteur et élus de quartier. 300 000 euros seront affectés chaque année aux enveloppes participatives de quartier, dont 75 000 euros pour des dépenses de fonctionnement. L'idée serait d'attribuer une enveloppe de l'ordre de 30 000 euros pour chaque projet, le conseil de budget participatif ayant parmi ses fonctions de donner son avis sur un éventuel dépassement. Ce « vieux » projet sera pris sur le budget 2011, sans report de 2010.

Les membres du conseil de quartier Solidarité - Carnot indiquent avoir pour projet de rénover les squares de leur quartier. Ils indiquent avoir rencontré les membres d'une association de jeunes urbanistes de Bagnolet qui travaillent sur l'aménagement des Murs à Pêches et qui devraient leur présenter une proposition pour l'aménagement des squares des Moineaux et Papa Poule lors de leur prochaine réunion plénière. Ils espèrent donc que les projets du conseil de quartier et de la

Municipalité pourront faire l'objet d'une concertation entre élus et habitants. Par ailleurs, les membres du conseil de quartier Solidarité Carnot adresseront un questionnaire aux collégiens du quartier pour recueillir leur avis sur les équipements du quartier et connaître leurs besoins. Ils espèrent enfin qu'ils pourront resserrer les liens avec les associations utilisatrices de leur Maison de quartier (Mendès France).

Patrick Petitjean indique que la volonté de la Municipalité est bien de re-dynamiser les maisons de quartier. Et pour resserrer les liens avec les associations utilisatrices, la première des solutions est sans doute de les inviter à participer à chaque fête de quartier.

Les membres du conseil de quartier Bas Montreuil – Etienne Marcel Chanzy indiquent ne pas avoir de projet particulier, leur préoccupation principale étant la réfection des trottoirs de la ville (des discussions ont été engagées dans ce sens pour le secteur Chanzy – Désiré-Préau). Ils aimeraient également revoir dans leur quartier, à défaut de gardes-champêtres, des crieurs comme ceux d'autrefois (au besoin, des comédiens pourraient être recrutés pour tenir ce rôle).

Patrick Petitjean rappelle que le conseil de quartier Bas Montreuil–République avait élaboré autrefois un projet de ce type. Malheureusement, le groupe qui en était chargé a cessé son activité au bout d'un an.

Sylvie Baste indique que la brochure sur les Conseils de quartier est achevée et sera distribuée dans les boîtes aux lettres, le 12 avril avec le *Tous Montreuil*. Elle sera appuyée par une campagne de communication, avec une affiche qui annoncera les dates des prochaines réunions des différents conseils de quartier et surtout (pour aller dans le sens de la mise en relief des activités des conseils de quartier) d'une affiche annonçant les dates et les principales thématiques des prochaines réunions plénières, celles de la fin du mois d'avril et du mois de mai notamment. Il faudrait pour ce faire que les conseils de quartiers qui ont pu d'ores et déjà s'organiser fournissent les informations dont ils disposent.

Les membres du Conseil de quartier Bas Montreuil - République s'interrogent sur le devenir du projet de la dalle Hannah Arendt. Ils souhaiteraient également la constitution d'un fichier (*mailing list*) qui regrouperait les adresses des membres de la Coordination afin de faciliter la communication entre eux (ils ajoutent qu'ils se permettront d'utiliser les adresses dont ils disposent aujourd'hui pour leur faire part d'un projet de création d'un théâtre de marionnettes).

Patrick Petitjean indique ne pas savoir si le projet prévu pour la dalle Hannah Arendt sera soumis au conseil de budget participatif. Ce serait souhaitable, mais tout dépendra de la date de la première réunion de ce conseil et du début des travaux sur ce site. On ne retardera pas les travaux pour attendre le conseil.

III. Conseil de budget participatif

Sylvie Baste indique que, pour l'instant, huit conseils de quartier lui ont proposé une liste de douze représentants (titulaires et suppléants) pour le conseil de budget participatif. Tous les conseils n'ont pas désigné de représentant mais il y aura au moins un par secteur.

Plusieurs participants regrettent que le conseil de budget participatif ne compte pas quatorze représentants des habitants, soit un par quartier. Patrick Petitjean rappelle que l'idée était surtout qu'un représentant de chaque secteur siège à ce conseil mais se dit néanmoins prêt à accepter de porter le nombre de représentants des habitants à quatorze, titulaires et suppléants, la répartition entre les deux se faisant par tirage au sort au début de chaque année.

Une discussion s'engage sur le mode d'utilisation des enveloppes de quartier et la composition du conseil de budget participatif. Puisque les projets qui lui seront présentés auront déjà été vus par

les conseils, les antennes, les services techniques et les élus de chaque quartier, certains participants estiment que ce conseil devrait compter un représentant de chaque quartier (soit quatorze au total) et moins de six élus.

Patrick Petitjean rappelle que les porteurs de projet présenteront eux-mêmes leur projet devant le conseil, même s'ils ne font pas partie des représentants des habitants. De manière générale, il se dit fermement attaché aux vertus de la discussion collective. Il considère que cette formule paritaire représentera une avancée notable par rapport au système précédent et traduira l'esprit de partenariat de la Municipalité. Il ajoute que les projets qui seront présentés au conseil de budget feront l'objet d'une recherche de consensus, et ne seront pas soumis à un vote, l'idée étant surtout de faire de cette instance un lieu d'échange et de discussion entre les élus et les habitants mais aussi entre les habitants de différents quartiers. En cas de désaccord, le projet pourrait être renvoyé au conseil de quartier pour être revu, et non pas refusé purement et simplement. Le conseil du budget participatif portera ainsi un regard global, « ville entière », sur les projets. Sa mise en place fait l'objet de discussions depuis le mois de juin. Patrick Petitjean rappelle de nouveau que les propositions actuelles résultent d'une évolution des propositions initiales de la municipalité pour tenir compte des premières discussions à la coordination, et qu'on ne peut toujours tout remettre en cause. Il faut choisir entre un conseil du budget participatif paritaire et un retour à l'ancien système où l' élu à la citoyenneté décide seul in fine. Pour sa part, il préfère la discussion collective.

Une représentante du conseil de quartier Paul Signac - Murs à Pêches remarque que le conseil du budget participatif pourraient donner lieu à des échanges d'expériences d'habitants qui, restituées dans ce contexte, pourraient encourager des initiatives, des collaborations, donner des idées.

Une participante (conseil de quartier Solidarité Carnot) propose, pour rester dans l'idée de parité élus/habitants et de représentativité de tous les quartiers, que chaque conseil de quartier soit représenté par un de ses membres désigné par lui mais que seuls 7 représentants participent au conseil du budget participatif à la fois, une fois sur deux, à tour de rôle. 7 élus seraient alors présents. D'autres participants approuvent en soulignant que ce mode de constitution permettrait également d'adopter un nombre de participants (14) garantissant des conditions de débat correctes.

Les représentants de deux conseils de quartier (République et Centre ville) tiennent à ce que chaque conseil de quartier soit représenté à chaque réunion du conseil du budget participatif et à ce que les élus soient présents en minorité car, de fait, leur avis aurait plus de poids. Patrick Petitjean récuse une nouvelle fois cette idée et maintient la décision d'un conseil paritaire.

Sylvie Baste rappelle que les projets seront d'abord soumis à une double approbation des conseils de quartier eux-mêmes. Le conseil de budget participatif aura, lui, pour rôle, de s'assurer que ce processus d'approbation aura été bien respecté, que les projets présentés respecteront l'intérêt général et, éventuellement, de se prononcer sur des projets dont le montant dépasserait 30 000 euros. Ce nouveau mode de fonctionnement est conçu pour opérer une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des projets par les techniciens également. Les différents acteurs en présence devraient s'appropriier le circuit de validation des projets plus aisément.

La séance est levée à 22 heures.